

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

**La Métropole de Montpellier
vous accompagne pour accéder,
conserver ou retrouver un logement
en toute sérénité.**



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Vous avez des difficultés avec votre logement ?

- Vous avez du mal à **trouver un logement** ?
- Vous rencontrez des **difficultés pour payer votre loyer ou vos charges** ?
- Vous avez des **factures de fluides impayées** (eau, électricité, gaz) ?

>> **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) peut vous aider.**



Les différentes aides du FSL

FSL ACCÈS

Aide destinée à faciliter l'installation dans un logement

- Financement du dépôt de garantie, des frais d'agence et du premier loyer.
- Prise en charge des frais d'ouverture des compteurs (électricité, gaz, eau, internet).
- Participation aux frais d'assurance habitation.

FSL MAINTIEN

Aide pour éviter la perte de votre logement

- Régularisation des dettes de loyer ou de charges locatives.

FSL FLUIDES

Aide pour payer vos factures d'énergie

- Prise en charge totale ou partielle des dettes d'électricité, de gaz ou d'eau pour maintenir les services essentiels.



Comment faire une demande ?

- 1 • Je contacte un **travailleur social** qui évalue ma situation.
- 2 • Le **travailleur social** remplit un **dossier de demande d'aide** et je fournis des pièces justificatives sur ma situation.
- 3 • Le **travailleur social** transmet ma demande auprès du **service des Politiques Sociales du Logement de la Métropole**. Celle-ci est étudiée par une équipe spécialisée et je reçois une réponse dans les meilleurs délais.

Accompagnement social



En complément des aides financières, le FSL propose un accompagnement personnalisé :

- **Recherche de logement** : aide pour trouver un logement adapté à vos besoins.
- **Aide à l'installation** : assistance pour vous installer dans un nouveau logement.
- **Maintien dans le logement** : aide pour vous maintenir dans votre logement.
- **Prévention des expulsions** : soutien pour éviter les procédures d'expulsion.
- **Actions de médiation** : résolution de conflits liés au logement.
- **Rénovation** : auto-réhabilitation de votre logement.

Prenez contact avec un travailleur social pour bénéficier de ces aides et solutions adaptées à votre situation.

Vous n'êtes pas seul face aux difficultés !



**Direction de l'Habitat
et des Parcours Résidentiels**
Service des Politiques Sociales du Logement
50, place Zeus
CS 39 556 - 34 961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 49 00

**PLUS
D'INFOS SUR**



montpellier.fr/fsl

